

PIECE N°8 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT (76) COMMUNE DE
ROCHE-ET-RAUCOURT

FEVRIER 2023 - MIS A JOUR EN FEVRIER 2024 (DEMANDE DE
COMPLEMENTS)

Table des matières

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES..... 4

1.1. Contexte réglementaire6

1.2. Expérience du Groupe Valeco6

1.3. Capacités techniques9

1.3.1. Moyens techniques et humains9

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)9

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs.....10

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance10

1.4. Capacités financières12

1.5. Garanties financières14

2. ANNEXES17

2.1. Extrait KBIS De la société PE de ROCHE-ET-RAUCOURT18

2.2. Plan d'affaire prévisionnel.....19

2.3. Lettre d'intention de financement EnBW20

2.4. Lettre d'honorabilité d'un organisme financier21

2.5. Lettres d'intention de garanties financières.....22

2.6. Bilan comptable des 3 dernières années23

2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 201923

2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020.....27

2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 202129

2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 201931

2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 202132

Table des illustrations

Illustration 2 : Organigramme du Groupe Valeco.....7

Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....10

Table des figures

Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 20126

Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007.....9

Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices.....12

Figure 4 : Capitaux propres EnBW sur les 4 derniers exercices13

Table des tableaux

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS.....12

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET
GARANTIES FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article R. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE de ROCHE-ET-RAUCOURT (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de ROCHE-ET-RAUCOURT, objet du présent dossier.

1.2. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 592 mégawatts¹.

Le Groupe Valeco a mis en service et exploite 196 aérogénérateurs, depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999, ainsi que 31 parcs photovoltaïques.

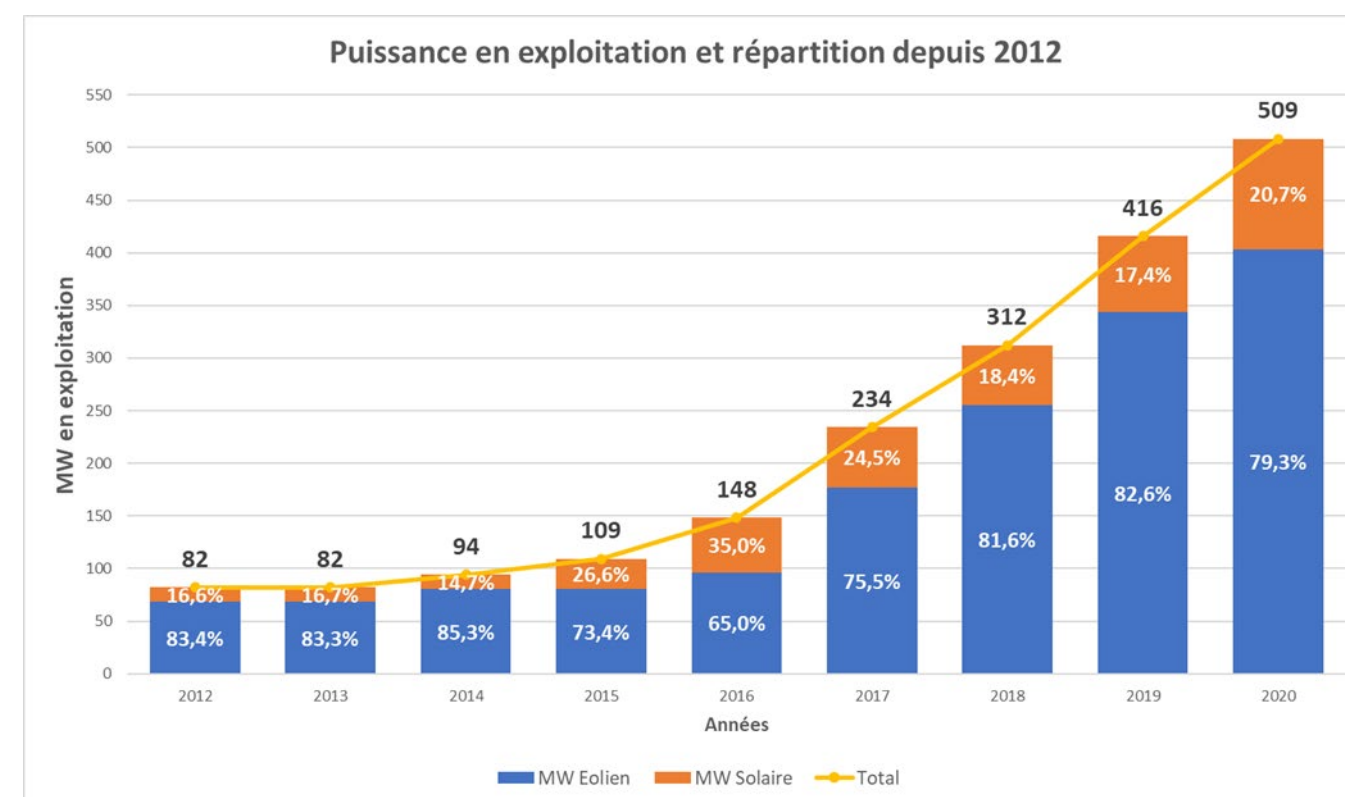


Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.

¹ Au 01/04/2022

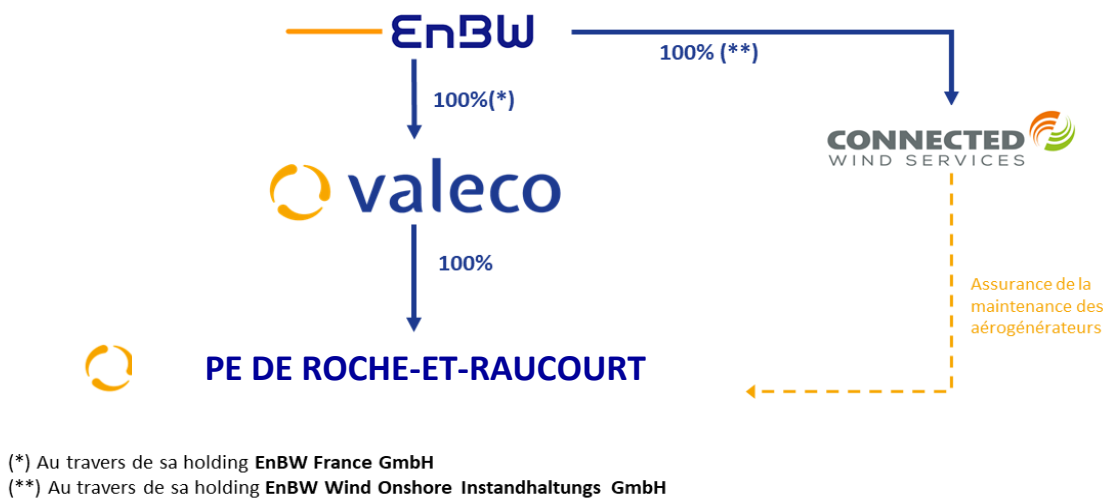


Illustration 1 : Organigramme du Groupe Valeco

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7MW
18 éoliennes
Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc éolien de CHAMPS PERDUS
Département : Somme (80)
Puissance électrique : 12 MW
4 éoliennes
Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
Département : Pyrénées Orientales (66)
Puissance électrique : 23,5MW
10 éoliennes
Mise en service : novembre 2018



Parc de BEL AIR
Département : Charente-Maritime (17)
Puissance électrique : 19,8MW
9 éoliennes
Mise en service : 2020

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500kWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000kWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 kWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
Département de l'Aveyron (12)
Puissance électrique : 11 400 kWc
Mise en service : 2017



Centrale Solaire d'EXIDEUIL
Département : Charente (16)
Puissance électrique : 9600 kWc
Mise en service : Décembre 2020

1.3. CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1. Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 230 personnes².

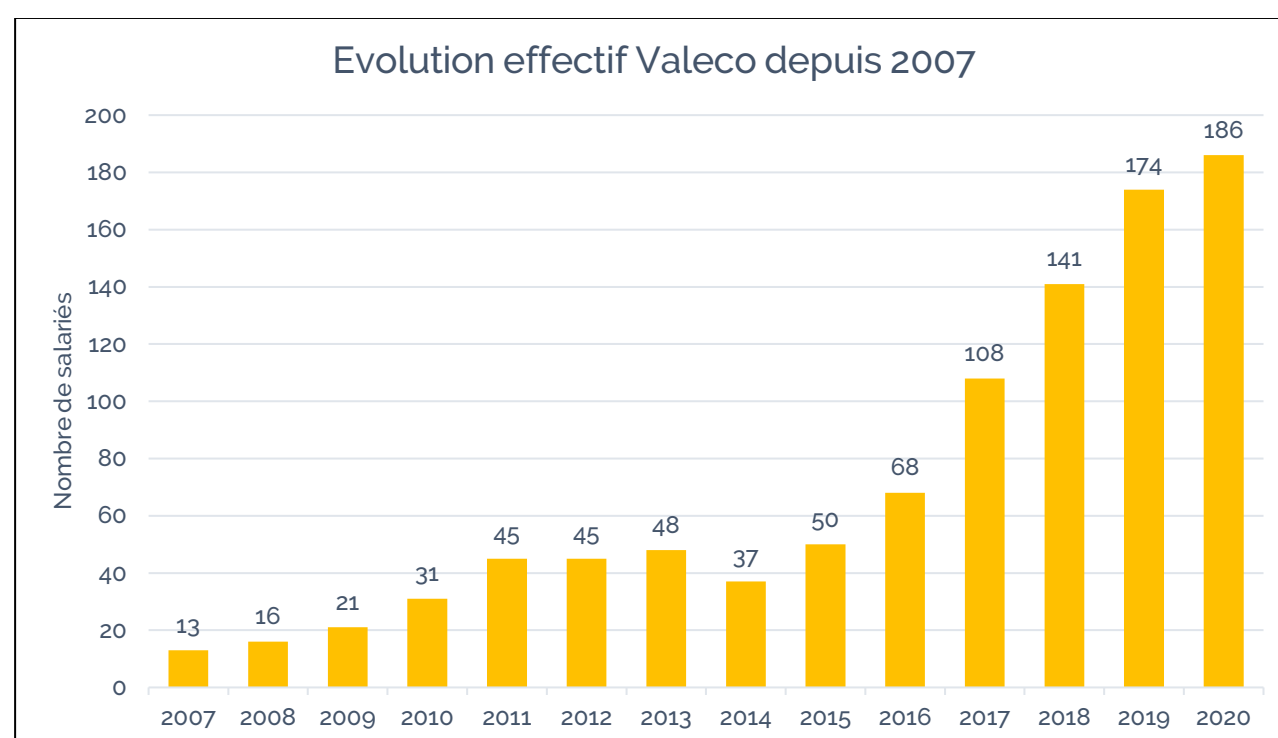


Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE de ROCHE-ET-RAUCOURT a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.

² Au 01/04/2022



Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société PE de ROCHE-ET-RAUCOURT de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de ROCHE-ET-RAUCOURT, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an

- Graissage d'entretien : une fois par an
- Maintenance électrique : une fois par an
- Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs auxdites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4. CAPACITES FINANCIERES

La société PE de ROCHE-ET-RAUCOURT a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande (extrait Kbis présent en Annexe 2.1.). Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 42M€.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe n°2.2.*

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fond propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles³ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable (4 juillet 2022)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (5 juillet 2022)

³ À fin Juin 2019

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (*Annexe n°2.3.*)
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire de Valeco, à savoir la ALTRADIUS (*Annexe n°2.4.*) ;

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 503 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €
2019	54 133 000 €	32 960 000 €	-2 161 000 €
2020	76 100 000 €	43 409 000 €	2 275 000 €

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS

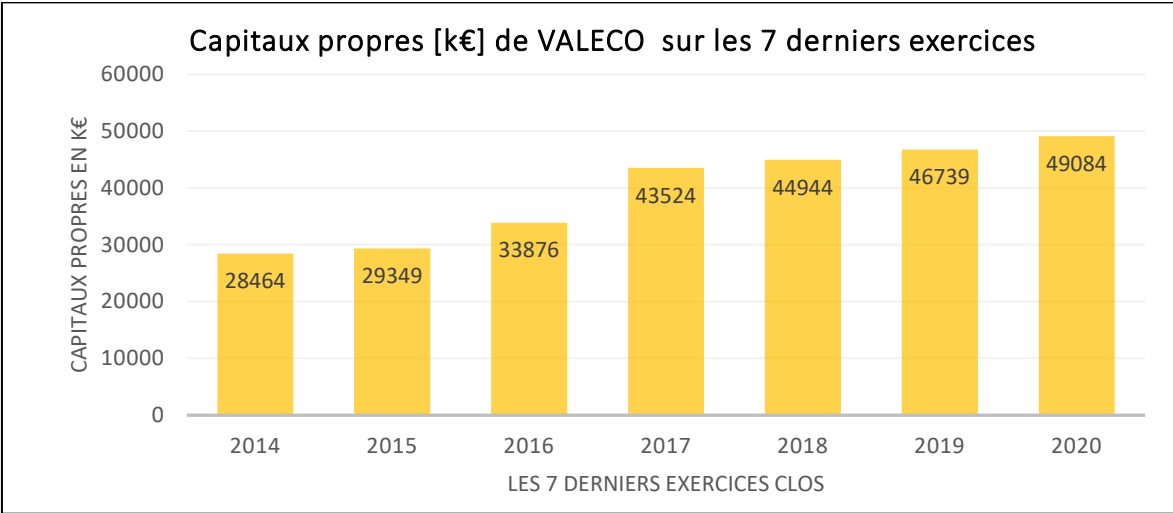


Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices

Concernant ces données de capitaux propres consolidés, le changement actionnarial de Valeco en juin 2019 par le Groupe EnBW implique que Valeco n'est plus soumis à l'obligation de comptes consolidés depuis cette date. Les données financières à prendre en compte sont désormais celles d'EnBW ci-dessous :

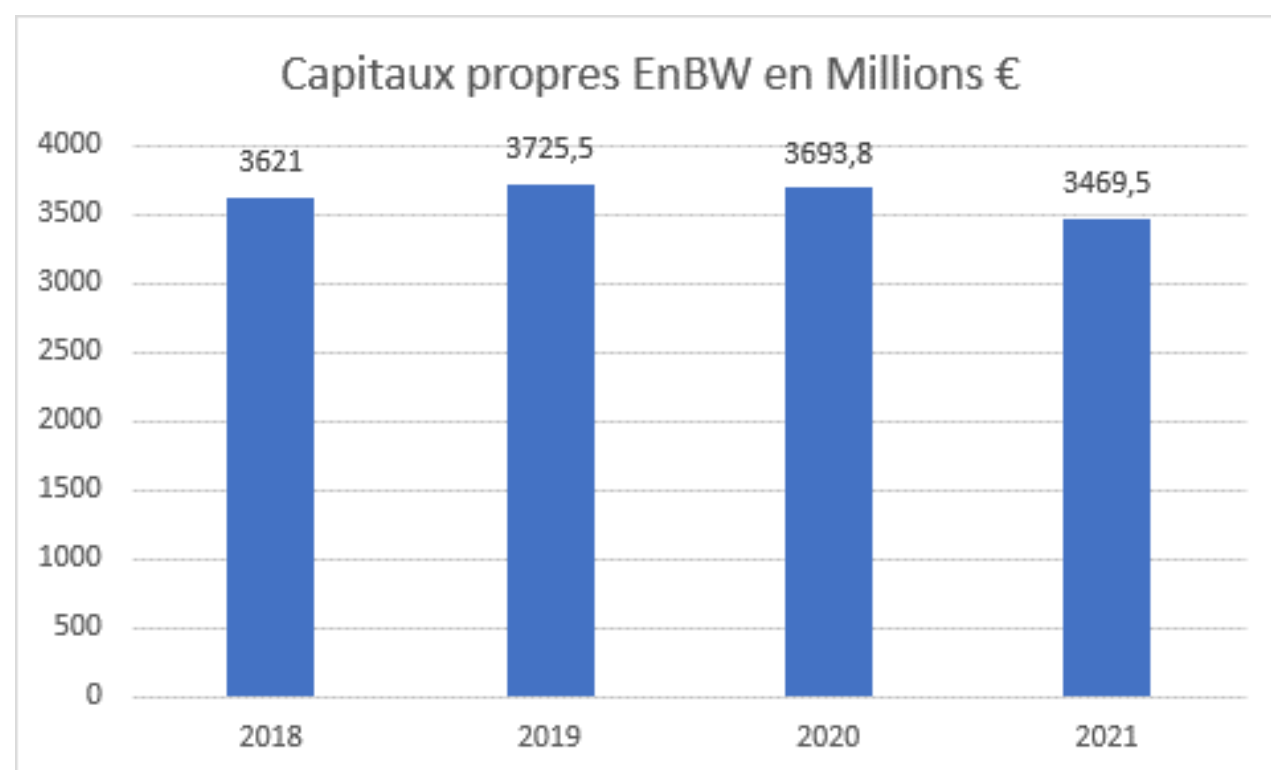


Figure 4 : Capitaux propres EnBW sur les 4 derniers exercices

Le pétitionnaire présente en *Annexe n°2.6*, les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2021 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2021/download-center/>)

1.5. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation. Il est lui-même modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021. Il est lui-même modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021, puis par celui du 11 juillet 2023.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

« CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

« I.-Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \sum (Cu)$$

« où :

« -M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;

« -Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$Cu = 75\,000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$Cu = 75\,000 + 25\,000 * (P - 2)$$

« où :

« -Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

« -P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW)

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Pour cette raison, le montant des garanties financières sera calculé à partir de la puissance maximale potentielle du projet, 28 MW.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de ROCHE-ET-RAUCOURT, comprenant 5 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 825 000€ (éoliennes de puissance unitaire 5,6 MW).

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021, puis l'arrêté du 11 juillet 2023 :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n ;
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60%.

La société PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 22 juin 2020, du 10 décembre 2021, puis celui du 11 juillet 2023, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière d'un montant total de 825 000€ ;

Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 22 juin 2020 modifié par celui du 10 décembre 2021 puis du 11 juillet 2023, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 165 000€ par éolienne soit un montant total de 825 000 € pour le présent parc éolien (pour des éoliennes de puissance unitaire 5.6 MW).

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente la lettre d'intention du gérant de la société PE de ROCHE-ET-RAUCOURT d'établir les garanties financières (*Annexe n°2.4*).

2. ANNEXES

2.1. EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier
N° de gestion 2021B03542



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 7 octobre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	
Immatriculation au RCS, numéro	901 883 660 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation	29/07/2021
Dénomination ou raison sociale	PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	500,00 Euros
- Mention n° 27702 du 15/07/2022	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 14/06/2022
Adresse du siège	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Activités principales	Production d'électricité d'origine renouvelable
Durée de la personne morale	Jusqu'au 29/07/2120
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2021
GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES	
Président	
Dénomination	VALECO
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	421 377 946 RCS Montpellier
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL	
Adresse de l'établissement	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité d'origine renouvelable
Date de commencement d'activité	20/07/2021
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

2.2. PLAN D’AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	5	5,600	28,00	2 260	1 500 000	42 000 000

Tarif éolien (€/MWh)	65
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,20%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	2,50%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2028

Compte d'exploitation	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
Chiffre d'affaires	2 056 600	4 162 558	4 212 509	4 263 059	4 314 216	4 365 987	4 418 378	4 471 399	4 525 056	4 579 356	4 634 309	4 689 920	4 746 199	4 803 154	4 860 792	4 919 121	4 978 151	5 037 888	5 098 343	5 159 523	5 165 715
Charges d'exploitation	-553 000	-1 131 438	-1 157 461	-1 184 083	-1 211 317	-1 239 177	-1 267 678	-1 296 835	-1 326 662	-1 357 175	-1 388 390	-1 420 323	-1 452 990	-1 486 409	-1 520 597	-1 555 570	-1 591 348	-1 627 949	-1 665 392	-1 703 696	-871 441
dt frais de maintenance	-331 800	-678 863	-694 477	-710 450	-726 790	-743 506	-760 607	-778 101	-795 997	-814 305	-833 034	-852 194	-871 794	-891 845	-912 358	-933 342	-954 809	-976 770	-999 235	-1 022 218	-522 864
dt autres charges d'exploitation	-221 200	-452 575	-462 984	-473 633	-484 527	-495 671	-507 071	-518 734	-530 665	-542 870	-555 356	-568 129	-581 196	-594 564	-608 239	-622 228	-636 539	-651 180	-666 157	-681 479	-348 576
Montant des impôts et taxes hors IS	-176 413	-297 053	-297 762	-298 488	-299 231	-299 992	-300 770	-301 567	-302 382	-303 216	-304 070	-304 945	-305 839	-306 755	-307 692	-308 652	-309 634	-310 639	-311 668	-312 721	-312 828
Excédent brut d'exploitation	1 327 187	2 734 067	2 757 286	2 780 488	2 803 668	2 826 818	2 849 930	2 872 998	2 896 012	2 918 965	2 941 848	2 964 653	2 987 370	3 009 990	3 032 503	3 054 899	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447
Dotations aux amortissements	-1 400 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-2 800 000	-1 400 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-23 333	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-46 667	-23 333	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-96 146	-112 599	-89 381	-66 178	-42 999	-19 849	3 264	26 331	49 345	72 298	95 182	117 986	140 703	163 323	185 836	1 631 566	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447
Résultat financier	-420 000	-804 980	-757 308	-708 437	-658 337	-606 977	-554 324	-500 347	-445 012	-388 285	-330 131	-270 514	-209 397	-146 743	-82 513	-16 667	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-516 146	-917 579	-846 689	-774 616	-701 336	-626 825	-551 060	-474 016	-395 667	-315 987	-234 949	-152 528	-68 694	16 580	103 323	1 614 899	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-516 146	-917 579	-846 689	-774 616	-701 336	-626 825	-551 060	-474 016	-395 667	-315 987	-234 949	-152 528	-68 694	16 580	103 323	1 614 899	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447
Capacité d'autofinancement	907 187	1 929 088	1 999 977	2 072 051	2 145 331	2 219 841	2 295 606	2 372 651	2 451 000	2 530 680	2 611 717	2 694 139	2 777 973	2 863 247	2 949 990	3 038 232	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447
Flux de remboursement de dette	-929 999	-1 895 018	-1 942 690	-1 991 561	-2 041 661	-2 093 021	-2 145 674	-2 199 651	-2 254 986	-2 311 713	-2 369 867	-2 429 484	-2 490 601	-2 553 255	-2 617 485	-1 333 332	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	-22 812	34 069	57 288	80 490	103 670	126 820	149 932	173 000	196 014	218 967	241 850	264 655	287 372	309 992	332 505	1 704 900	3 077 168	3 099 300	3 121 283	3 143 106	3 981 447

2.3. LETTRE D'INTENTION DE FINANCEMENT ENBW

DocuSign Envelope ID: EDB8EC4C-7570-46D3-BA5A-3790EE7047CD

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

DocuSign Envelope ID: EDB8EC4C-7570-46D3-BA5A-3790EE7047CD

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

EnBW Energie Baden-Württemberg AG · 76180 Karlsruhe · Allemagne



SAS PE de Roche-et-Raucourt
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France

Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr



Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet éolien de Roche-et-Raucourt soit un investissement à hauteur d'un montant de 42 millions d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable [4 Juillet 2022]
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable [5 Juillet 2022]

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

8F03EB550AD646C...
i. V. Marcel Munch
Senior Vice President
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

DocuSigned by:

BCB30B81F4EB441...
i. V. Markus Pfaffle
Director Bank-/Project Finance
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

Financement du projet éolien de Roche-et-Raucourt

6 décembre 2022

Madame, Monsieur,

La Société PE de Roche-et-Raucourt société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 901 883 660 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de Roche-et-Raucourt.

Cette Société est détenue à 100% par le Groupe Valeco et a été créé aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 26.000 collaborateurs et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 32,1 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035.

Le projet de parc que la société PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracom. DE 812 334 050
Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Dr. Frank Mastiaux (Président)
Dirk Güsewell
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Hennen
Dr. Georg Stamatelopoulos

2.4. LETTRE D'HONORABILITE D'UN ORGANISME FINANCIER

DocuSign Envelope ID: DCB0A58E-D08D-42FD-AFC8-09B92AA938F9



ATTESTATION DE DEMANDE D'EMISSION D'UNE GARANTIE FINANCIERE

Nous soussignés ATRADIUS CREDITO Y CAUCION DE SEGUROS Y REASEGUROS, situé 159 Rue Anatole France 92596 Levallois Perret France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 823 646 252, succursale de Atradius d Credito u Caucion SA de Seguros y Reaseguros dont le siège social est situé Paseo de la Castellana 4- 28046 à Madrid, immatriculée au registre commercial de Madrid sous le numéro M-171144, confirmons être en relation d'affaires historique avec VALECO.

Nous avons connaissance de la réglementation relative à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'Energie mécanique du vent, définie à l'article R.515-101 du code de l'environnement et au décret et à l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 11 juillet 2023. Nous avons notamment connaissance de la formule de calcul de la garantie à constituer, soit un montant de 75 000€ par éolienne ou bien, dans le cas où la puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW, un montant fixé par la formule suivante:

$$Cu = 75\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Nous avons également connaissance que le montant ainsi calculé est actualisé à la date de mise en service par application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{\text{Index}_n}{\text{Index}_0} \times \frac{1 + \text{TVA}}{1 + \text{TVA}_0} \right)$$

Nous confirmons avoir qualité, disposer des autorisations légales et être intéressés pour constituer la garantie décrite ci-dessus dans le cadre de nouveaux projets développés par le groupe Valeco.

Il est à noter que cet accord de principe est donné en considération des éléments connus à ce jour et que chaque demande de garantie devra être effectuée dans les formes et conditions requises par notre société.

En cas d'accord de ATRADIUS sur l'octroi d'une telle garantie, le délai de constitution des garanties financières sera d'au maximum 30 jours.

ATRADIUS

Fait à LEVALLOIS-PERRET

Le 15/09/2023

DocuSigned by:
BEN STITOU Khader
018C17FB34F3437...

DocuSigned by:
ROUSSEAU Vincent
5F1329549232445...

2.5. LETTRES D'INTENTION DE GARANTIES FINANCIERES



Lettre d'intention de constitution des garanties financières Parc éolien de Roche-et-Raucourt

Je soussigné, Thibaut LENCI, Responsable régional, dûment habilité par délégation de signature en date du 13/01/2023 à représenter la société SAS VALECO (SIREN : 421 377 946) et sa filiale, la SAS PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT ayant son siège social à MONTPELLIER au 188 rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 901 883 660 au R.C.S de MONTPELLIER,

Atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021 puis du 11 juillet 2023, de :

- ✓ L'intention de la société PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT de constituer une garantie financière
- ✓ D'un montant de 165 000 € par éoliennes, soit un total de 825 000 €,
- ✓ Avant la mise en service de l'installation.

Fait à Aix-en-Provence
Le 15/09/2023

Pour le président et par délégation,

VALECO
188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05

2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2019

[illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

N° 2065 Bis-SD (suite)
(2020)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS VALECO
31122019

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, augmenté total des bonus fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la base sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a 1er et a quatre du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**
Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : **12**
Numéro SIRET : **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1** Néant ☐

		Exercice N, c'est-à-dire		Exercice N-1					
		31/12/2019		31/12/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CA	CC					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	153 646	AC	91 083	62 563	29 776	
		Fonds commercial (1)	AG	110 000	AI	4 003	105 997		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	62 528	AK		62 528	73 065	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	1 707 509	AC	509 904	1 197 605	1 270 921	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	265 515	AS	58 467	207 048	222 024	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 902 469	AU	561 043	1 341 426	403 054	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	43 344	AW		43 344	42 235	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	14 595 387	CV	85 901	14 509 486	8 697 995	
		Créances rattachées à des participations	BE		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	22 057 837	BE		22 057 837	22 888 783	
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	1 211 880	BI		1 211 880	1 746 397	
		TO TAL (II)	BJ	42 110 115	BK	1 310 400	40 799 715	35 374 248	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN			617 391	BO	499 618	117 773	65 913	
En cours de production de services	BP				BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR				BS				
Marchandises	BT				BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW				
Clients et comptes rattachés (3) *	BN			3 271 221	BY		3 271 221	3 617 984	
Autres créances (3)	BZ			42 223 248	CA	2 260 303	39 962 945	36 225 848	
Capital souscrit et appelé, non versé	CE				CC				
ACTIF CIRCULANT	CREANCES			Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	10 714 439	CG		10 714 439	6 200 444	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	104 150	CI		104 150	144 738	
		TO TAL (III)	CJ	56 930 449	CK	2 759 921	54 170 528	46 254 927	
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	3 251		3 251		50 102	
		TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	99 043 815	CA	4 070 321	94 973 494	81 679 277	
		Retenue : (1) Dont droit au bail :	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	36 311 459
		Classe de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1	
		2019		2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449		11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989		17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260		1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	37 616 105		27 647 021
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 093 587)		9 969 084
	Subventions d'investissement	DJ	28 000		29 750
Provisions réglementées *	DK	4 391			
TOTAL (I)	DL	71 051 607		68 503 062	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 946		50 102
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	573 946		50 102
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 951 996		3 791 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 986 271		5 484 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 007		1 573 970
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 282 923		1 720 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 579		411
	Autres dettes	EA	51 529		28 928
	Compte régular.	EB	230 216		526 799
TOTAL (IV)	EC	23 262 522		13 126 113	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED	85 420			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	94 973 494		81 679 277	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 859 051		9 576 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 226		4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant ☐ *

	Exercice N			Exercice (N-1)
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF	31 418
	FG	FH	FI	9 804 164
Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	9 835 582
Production stockée *			FM	109 259
Production immobilisée *			FN	
Subventions d'exploitation			FO	2 077
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	4 537
Autres produits (1) (11)			FQ	1 187
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	9 952 641
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
Variation de stock (marchandises) *			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 014 555
Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	206 676
Salaires et traitements *			FY	1 764 148
Charges sociales (10)			FZ	804 866
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	242 966
Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	50 824
Autres charges (12)			GD	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	3 242
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GF	7 087 276
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GG	2 865 365
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GH	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (5)			GI	4 400 220
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	1 634 478
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	601 392
Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	1 941 189
Différences positives de change			GM	194
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN	
Total des produits financiers (V)			GO	8 577 472
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	135 593
Intérêts et charges assimilées (6)			GQ	526 414
Différences négatives de change			GR	1 531
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS	
Total des charges financières (VI)			GT	663 538
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GU	7 913 934
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV	10 779 299

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	846 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	862 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 187
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 316
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	832 162
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	212 187
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 430 190
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 392 591
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 423 507
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	9 969 084
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	11 128
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(8) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(9) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(10) Dont transferts de charges	RC	
	(11) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (15)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	4 537
	(13) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		A3	
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		A4	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PCEA / VNC		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION INVST		1 270 485	1 280 626
AMENDES		135	
AMT EXCEPT ET DERO		5 441	
SOLDE CPTE			4 773
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

① BILAN - ACTIF DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 3 1** Néant ☐

		Exercice N, c/o le	Exercice N-1
		31/12/2020	31/12/2019
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *		
	Frais de développement *		
	Concessions, brevets et droits similaires	269 444	138 545
	Fonds commercial (1)	110 000	9 503
	Autres immobilisations incorporelles	430 196	430 196
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	Terrains		
	Constructions	1 707 509	583 219
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 515	73 442
	Autres immobilisations corporelles	2 388 638	905 918
Immobilisations en cours	43 344	43 344	
Avances et acomptes			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
Autres participations	37 662 464	44 828	
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	20 896 956	20 896 956	
Prêts	86 212 463	86 212 463	
Autres immobilisations financières *	890 660	890 660	
TO TAL (II)		150 877 187	1 755 455
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		
	En cours de production de biens	69 303	69 303
	En cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 553	2 553
	Clients et comptes rattachés (3) *	8 299 847	8 299 847
	Autres créances (3)	44 251 391	2 749 392
	Capital souscrit et appelé, non versé		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		
Disponibilités	8 145 276	8 145 276	
Charges constatées d'avance (3) *	87 045	87 045	
TO TAL (III)		60 855 414	2 749 392
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Ecarts de conversion actif * (VI)	92 388	92 388	
TO TAL GENERAL (I à VI)		211 824 988	4 504 848
Retenue : (1) Dont droit au bail	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	3 488 564
Crédits de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	37 407 598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant ☐

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		
	Réserve légale (3)	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		
	Report à nouveau	36 522 518	37 616 105
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 028 997	(1 093 587)
	Subventions d'investissement	26 250	28 000
Provisions réglementées *	31 080	4 391	
TO TAL (I)		76 105 543	71 051 607
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TO TAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	844 618	573 946
	Provisions pour charges		
TO TAL (III)		844 618	573 946
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 525 872	3 951 996
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	121 492 240	16 986 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 245 510	714 007
	Dettes fiscales et sociales	2 773 818	1 282 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114 834	45 579
	Autres dettes		51 529
	Produits constatés d'avance (4)	217 706	230 216
TO TAL (IV)		130 369 980	23 262 522
Ecarts de conversion passif * (V)			85 420
TO TAL GENERAL (I à V)		207 320 140	94 973 494
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	20 494 886	2 859 051
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	11 000	5 226

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1032.

2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

① BILAN - ACTIF DGFP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34090 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **4 21 3 7 7 9 4 6 0 0 3 1** Néant ☐

		Exercice N, c/o d. 31/12/2021	Exercice N-1, c/o d. 31/12/2020
		Brut 1	Amortissements et provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement *		
	Frais de développement *		
	Concessions, brevets et droits similaires	1 868 025	532 039
	Fonds commercial (1)	536 744	15 003
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	Terrains	89 244	
	Constructions	1 707 509	655 777
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 698 867	2 137 184
Autres immobilisations corporelles	2 696 409	1 337 818	
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes	10 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
	Autres participations	34 738 732	35 253
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés	13 467 634	
	Prêts	152 623 864	
	Autres immobilisations financières *	997 470	
TO TAL (II)		211 434 498	4 713 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		
	Matières premières, approvisionnements		
	En cours de production de biens	22 969 072	2 124 210
	En cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Clients et comptes rattachés (3) *	6 866 114	3 500
	Autres créances (3)	48 422 408	3 706 133
	Capital souscrit et appelé, non versé		
CREANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		
	Disponibilités	24 774 925	
	Charges constatées d'avance (3) *	331 296	
	TO TAL (III)	103 363 817	5 833 844
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecart de conversion actif * (VI)	2 037	
	TO TAL GENERAL (I à VI)	314 800 351	10 546 917
Reserve : (1) Dont droit au bail	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	7 573 441
Créances de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition DGFP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant ☐

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	41 551 515
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 785 278
	Subventions d'investissement	DJ	22 472
Provisions réglementées *	DK	82 922	
TO TAL (I)	DL	101 938 886	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	422 288
	Provisions pour charges	DQ	
	TO TAL (III)	DR	422 288
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	84 580
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 797 152
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	185 591 787
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 778 314
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 318 232
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	114 834
	Autres dettes	EA	2 655 074
	Comptes régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	1 562 845
TO TAL (IV)	EC	201 787 984	
Ecart de conversion passif * (V)	ED	104 277	
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	304 253 434	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 716 197	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(RENVOIS : voir tableaux n° 2055) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2019	2018	Change in %
External revenue ¹	18,765.0	20,815.4	-9.9
Adjusted EBITDA	2,432.5	2,157.5	12.7
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sales in € million/in % ¹	294.3/12.1	268.4/12.4	9.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Grids in € million/in %	1,311.2/53.9	1,176.9/54.5	11.4/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Renewable Energies in € million/in %	482.8/19.8	297.7/13.8	62.2/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Generation and Trading in € million/in % ¹	383.8/15.8	430.8/20.0	-10.9/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-39.6/-1.6	-16.3/-0.7	-142.9/-
EBITDA	2,245.2	2,089.6	7.4
Adjusted EBIT	944.7	957.5	-1.3
EBIT	596.7	875.8	-31.9
Adjusted Group net profit ²	786.8	438.3	79.5
Group net profit ²	734.2	334.2	119.7
Earnings per share from Group net profit in € ²	2.71	1.23	119.7
Retained cash flow	1,240.7	999.1	24.2
Internal financing capability in % ¹	82.6	92.2	-
Total investment ¹	3,315.2	1,786.4	85.6
Net financial debt	6,021.6	3,738.4	61.1
Coverage ratio ALM in %	48.1	51.8	-
Return on capital employed (ROCE) in %	5.2	6.5	-
Weighted average cost of capital before tax in %	5.2	6.3	-
Average capital employed	19,315.1	16,053.3	20.3
Value added	0.0	32.1	-100.0

Non-financial performance indicators

	2019	2018	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	52.8	51.3	2.9
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	116/157	120/152	-3.3/3.3
SAIDI (electricity) in min./year	15	17	-11.8
Employees goal dimension			
Employee Commitment Index ³	66	62	6.5
LTIF for companies controlled by the Group ⁴ /LTIF overall ⁵	2.1/3.8	2.3/3.6	-8.7/5.6
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	4.4/31.8	3.7/27.9	18.9/-
CO ₂ intensity in g/kWh	419	553	-24.2

Employees⁴

	31/12/2019	31/12/2018	Change in %
Employees	23,293	21,775	7.0
Full-time equivalents ⁷	21,843	20,379	7.2

¹ The figures for the previous year have been restated.

² In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.

³ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered [except ITDs]).

⁴ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except for companies in the area of waste management as well as external agency workers and contractors).

⁵ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except external agency workers and contractors).

⁶ Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.

⁷ Converted into full-time equivalents.

2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2021	2020	Change in %
External revenue	32,147.9	19,694.3	63.2
Adjusted EBITDA	2,959.3	2,781.2	6.4
Share of adjusted EBITDA accounted for by Smart Infrastructure for Customers in € million/in %	323.1/10.9	335.0/12.0	-3.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by System Critical Infrastructure in € million/in %	1,288.5/43.5	1,346.6/48.4	-4.3/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sustainable Generation Infrastructure in € million/in %	1,535.1/51.9	1,277.8/45.9	20.1/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-187.4/-6.3	-178.2/-6.3	-5.2/-
EBITDA	2,803.5	2,663.3	5.3
Adjusted EBIT	1,402.9	1,391.5	0.8
EBIT	158.8	1,102.7	-85.6
Adjusted Group net profit ¹	1,203.2	682.8	76.2
Group net profit ¹	363.2	596.1	-39.1
EnBW share price as of 31/12	76.00	56.00	35.7
Earnings per share from Group net profit (€) ¹	1.34	2.20	-39.1
Dividend per share/dividend payout ratio in % ^{2,3}	1.10/36	1.00/40	-/-
Retained cash flow	1,783.8	1,638.5	8.9
Debt repayment potential in % ⁴	20.3	11.4	-
Net cash investment	2,471.2	1,826.9	35.3
Net debt ⁴	8,786.1	14,406.5	-39.0
Net financial debt ⁴	2,901.1	7,231.9	-59.9
Return on capital employed (ROCE) in %	7.0	6.3	-
Weighted average cost of capital before tax in %	4.9	5.2	-
Average capital employed	21,711.5	23,025.6	-5.7
Value added	455.9	253.3	80.0

Non-financial performance indicators

	2021	2020	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	55	56	-1.8
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	127/159	132/159	-3.8/-
SAIDI (electricity) in min./year	16	15	6.7
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	5.1/40.1	4.9/39.0	4.1/-
CO ₂ intensity in g/kWh ^{5,6}	478	342	39.8
Employees goal dimension			
People Engagement Index (PEI) ⁷	82	83	-1.2
LTIF for companies controlled by the Group ^{8,9} / LTIF overall ⁸	2.3/3.3	2.1/3.6	9.5/-8.3
Employees ¹⁰	31/12/2021	31/12/2020	Change in %
Employees	26,064	24,655	5.7
Employee equivalents ¹¹	24,519	23,078	6.2

- 1 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
2 For 2021, subject to approval from the ordinary Annual General Meeting on 05/05/2022.
3 Adjusted for the valuation effects of IFRS 9 in 2021.
4 For the calculation of the adjusted net debt and adjusted debt repayment potential, please refer to the section "The EnBW Group" of the management report.
5 The figures for the previous year have been related.
6 The calculation method for the key performance indicator CO₂ intensity will be restricted in future to include only factors that can be controlled by the company. In contrast to previous years, the share related to redispach that cannot be controlled by EnBW is no longer included. Using the previous calculation method, the CO₂ intensity for the 2021 financial year would have been 492 g/kWh. This performance indicator still excludes nuclear generation. The CO₂ intensity including nuclear generation for the reporting year was 386 g/kWh [previous year: 368 g/kWh]. We publish a five-year comparison of the performance indicators in our "Multi-year overview" on p. 289.
7 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are considered [except ITOs]). Companies that were fully consolidated for the first time in the fourth quarter of 2021 were not included in the employee surveys for the PEI.
8 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees, excluding external agency workers and contractors, are considered). Companies that were fully consolidated for the first time during the 2021 financial year were not included in the calculations for the LTIF performance indicators.
9 Except for companies in the area of waste management.
10 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
11 Converted into full-time equivalents.